

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 1^{er} septembre 2009
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : tous les membres, sauf M. Jacques SKOTARCZAK, absent excusé.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 25 août 2009 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2009
2. Réaménagement de la Mairie : marchés de travaux – décision budgétaire modificative
3. Forêt communale : travaux complémentaires
4. Lotissement Rohrfeld 6^e tranche : vente d'un terrain
5. Lotissement Le Clos du Moulin (lieu-dit Galgenfeld) : demande de convention de rétrocession de la voirie et des réseaux
6. Modalités de financement des modifications de trottoir pour création d'entrée (bateau)
7. Intervention des Adjoints
8. Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2009

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2) Réaménagement de la Mairie : marché de travaux – décision budgétaire modificative

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;
Vu l'article 26 du Code des marchés publics relatif à la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés ;
Vu l'article 28 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu le montant estimatif du marché ;
Vu les articles 34 à 42 du décret n° 2008-1355 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics ;
Vu le décret L 2008-1356 relatif au relèvement de certains seuils du Code des marchés publics ;
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le classement des offres réceptionnées ;
Vu l'avis du Conseil Municipal ;

M. le Maire informe de l'attribution des marchés comme suit :

- Lot 1 – Transformations / gros œuvre : Entreprise SCHRAMM pour 85 522.39 € HT ;
- Lot 2 – Menuiseries extérieures bois : Menuiserie MEYER Jean-Yves pour 16 990.00 € HT ;
- Lot 3 – Serrurerie : SOBRIMA pour 29 990.00 € HT ;
- Lot 4 – Menuiseries extérieures alu : PHILIPPI CAB pour 24 900.00 € HT ;
- Lot 5 – Plâtrerie / isolation : CILIA pour 32 229.77 € HT ;
- Lot 6 – Electricité / courants faibles : Electricité RETTERER pour 31 006.83 € HT ;
- Lot 7 – Chauffage / ventilation : C&D pour 33 721.25 € HT ;
- Lot 8 – Sanitaire : C&D pour 7 168.11 € HT ;
- Lot 9 – Ascenseur : FELLER pour 21 597.35 € HT ;
- Lot 10 – Menuiserie intérieure bois / mobilier : Menuiserie MEYER Jean-Yves pour 55 345.72 € HT ;
- Lot 11 – Chape liquide : BERGER pour 1 888.02 € HT ;
- Lot 12 – Carrelage : BERGER pour 9 987.00 € HT ;
- Lot 13 – Parquets : SINGER pour 7 154.23 € HT ;
- Lot 14 – Peinture : EHRHART pour 15 579.12 € HT.

Total : 373 079.79 € HT soit 446 203.42 € TTC.

Vu le coût des travaux y compris au 2^e étage de la Mairie (446 203.42 € TTC) et de l'opération dans son ensemble (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et autres frais compris) (520 000 € TTC) ;

Vu le montant des crédits votés au budget primitif (455 000 € pour le rez de chaussée uniquement) ;

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **décide** d'engager l'ensemble des travaux de réaménagement, y compris au 1^{er} étage de la Mairie ;
- **vote** un crédit supplémentaire de 65 000 € à l'opération 19 "Mairie", article 2319 équilibré par une recette supplémentaire de 16 000 € à l'article 1341 "dotation globale d'équipement" et un transfert de crédits de 49 000 € de l'opération 83 "programme voirie 2009" article 2315.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3) Forêt communale : travaux complémentaires

M. Claude GERBER, Adjoint, présente la nature des travaux complémentaires à prévoir en forêt communale. Il s'agit de travaux d'entretien pour un montant de 1 500 € HT et d'abattage de chênes au droit de l'Ischert pour un coût de 490 € HT.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** la réalisation de ces travaux en complément de ceux approuvés dans le programme des travaux 2009 ;
- **autorise** M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre y relative avec l'ONF.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4) Lotissement Rohrfeld 6^e tranche : vente d'un terrain

Le Conseil Municipal,

vu l'autorisation de lotir du 19 décembre 2006 ;
vu la délibération du 10 juillet 2007 fixant le prix de vente de l'are ;
vu les intentions déclarées par les acheteurs ;
après en avoir délibéré,

1) a donné son accord à la cession suivante :

- lot 15 (section 50 n° 496/21) d'une contenance de 5.40 ares à M. et Mme Cédric SONNTAG au prix de 12 000 € l'are soit 64 800 € (taxe additionnelle aux droits de mutation de 5.09 % en sus) ;

2) autorise M. le Maire et M. le 1^{er} Adjoint (en cas d'absence de M. le Maire) à signer l'acte notarié à passer par devant Maître GENY, Notaire à SUNDHOUSE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5) Lotissement Le Clos du Moulin (lieu-dit Galgenfeld) : demande de convention de rétrocession de la voirie et des réseaux

Dans le cadre d'un projet de lotissement privé "Le Clos du Moulin", M. Michel RITZENTHALER sollicite la Commune pour la passation d'une convention de rétrocession de la voirie dans le domaine public après réception des travaux.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'ajourner la décision et de prendre position sur ce point une fois les travaux réalisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6) Modalités de financement des modifications de trottoir pour création d'entrée (bateau)

M. Claude GERBER expose que la modification des trottoirs au droit des entrées de propriété (bateaux) est à la charge des demandeurs.

Compte tenu du coût des travaux, les demandeurs renoncent souvent à faire réaliser ces aménagements.

La question des modalités de financement est donc soumise au conseil. Y-a-t-il lieu de maintenir le dispositif en l'état ou alors d'instaurer une participation de la Commune.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de ne pas modifier les modalités de financement en vigueur.

ADOPTE par 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

7) Intervention des Adjoint

M. Pierre GRAFF :

- La cabine téléphonique au droit de la Mairie a été démontée en vue des travaux et sera réinstallée ultérieurement ;
- Le mobilier de la Mairie a été enlevé par les agents techniques. Il est convenu d'informer de la mise en vente de ces objets dans le prochain bulletin municipal ;
- Informations communiquées concernant la délivrance des autorisations d'occupation du sol (permis de construire et déclarations préalables) ;
- Compte-rendu d'une réunion de préparation des festivités du jumelage au niveau cantonal.

Mme Josiane GERBER :

- En raison des travaux à la Mairie, il convient d'enlever certains bacs à fleurs du parvis de la Mairie ;
- Ecole Primaire : du mobilier pour aménager le bureau de la directrice, deux nouveaux tableaux et des tables informatiques ont été acquis pour un montant de 6 784 € ;
- Bac à fleurs créé devant l'école maternelle : coût des fournitures 1 800 €, merci à l'Entreprise KLOTZ et aux Jardins Contemporains pour leur gracieuse contribution.

M. Claude GERBER :

- Travaux de voirie : ils se déroulent dans de bonnes conditions. Il conviendra d'étudier au cas par cas la reprise de l'évacuation des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

8) Divers

- Afin d'éviter les désagréments liés au décollage des para-moteurs, une solution a été trouvée avec M. Jean-Paul TRUSCHEL qui a donné son accord pour la mise à disposition d'un terrain au lieu-dit Tieffmatt ;
- Félicitations au groupe de cyclistes, parmi lesquels Pierre GRAFF, qui a rallié Beynac et Cazenac début août et a remis l'invitation officielle pour les festivités du 25^e anniversaire du jumelage prévue en mai 2010.

Fait à SUNDHOUSE, le 29 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST